

elle définira clairement le crime qu'est la torture, et obligera les États qui y seront partie à empêcher ces abus, à punir ceux qui les commettent, et à indemniser les victimes.

À la suite d'une initiative du Canada, la Commission recevra chaque année un rapport sur les répercussions éventuelles que peuvent avoir sur les droits de l'homme les états de siège ou d'urgence décrétés dans divers pays, et qui entraînent la plupart du temps de graves limitations ou violations des droits de l'individu.

Le Canada a appuyé des propositions qui ont renforcé les activités permanentes du Groupe de travail sur les "disparitions" et du Rapporteur spécial sur les "exécutions sommaires".

Le Canada a lancé avec succès des initiatives au sujet des prisonniers de conscience et des droits des handicapés, et a pu faire appuyer par consensus la poursuite des efforts en vue d'améliorer la façon de traiter et, si possible, d'empêcher les exodes massifs provoqués par des violations des droits de la personne.

Après avoir réussi à faire apporter certaines améliorations aux projets de résolution, la délégation canadienne a pu approuver, avec la Commission, les résolutions sur le Guatemala, le Salvador et le Chili.

La Commission a approuvé la nomination de rapporteurs spéciaux pour l'Iran et l'Afghanistan, ce qui devrait l'aider à mieux examiner l'état insatisfaisant des droits de la personne dans ces deux pays.

L'examen de la question polonaise a été reporté à la prochaine session, mais cela garantira au moins que la situation dans ce pays pourra être débattue à ce moment.

Dans l'ensemble, ce fut une session très occupée, pendant laquelle les réalisations du Canada ont été nombreuses.

Si l'on fait le bilan de ces neuf années, on se rend compte que le Canada peut être fier de ce qu'il a su faire pour servir la cause des droits de l'homme dans le cadre des travaux de la Commission. Très souvent, il s'est agi de petits efforts en vue d'améliorer le fonctionnement d'une procédure, ou de dépolitiser un tant soit peu une résolution pour la rendre un peu plus constructive, car nous croyons qu'il est, en général, préférable de débattre ces questions de façon modérée, équilibrée et constructive, en nous inspirant de principes humanitaires fondamentaux plutôt que d'une idéologie politique. C'est cette concentration sur la dimension humanitaire qui a marqué la contribution du Canada et qui a fait de ce dernier un membre crédible et productif de la Commission.

Le Canada a notamment prôné pendant ces neuf années l'approche thématique des violations des droits de la personne, approche qui consiste à étudier de façon globale des types particuliers de violations, à examiner les circonstances générales entourant ces violations, ainsi que les façons particulières dont elles se sont produites dans les divers pays concernés.